

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 16

Adresse de l'entreprise 188 GRANDE RUE CHARLES DE

94130 NOGENT SUR MARNE

Durée de l'exercice précédent* 12

N° SIRET* 81144541000012

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31082016		N-1 31122014			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2800	AG	2800				
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	44289	AU	5364	38925			
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	8055	BI		8055			
TOTAL (II)		BJ	55144	BK	8164	46980			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY					
	Autres créances (3)	BZ	165	CA		165			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	7501	CG		7501			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3130	CI		3130			
TOTAL (III)		CJ	10796	CK		10796			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	65940	1A	8164	57776		
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	8055	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Descriptions des opérations effectuées pendant l'exercice sont données dans la notice n° 2023

Dossier N° 000063 en Euros.

SANEXCO

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(105 685)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(95 685)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52 622	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	93 921	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 336	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 583	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	153 462	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	57 776	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	153 462	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF				
		services*	FG	20 942	FH		FI	20 942			
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	20 942	FK		FL	20 942			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP				
	Autres produits (1) (11)						FQ	0			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 942			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	93 811			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	11 162			
	Salaires et traitements*						FY	1 993			
	Charges sociales (10)						FZ	11 234			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	8 164			
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE	2			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	126 366			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(105 424)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	261			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	261			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(261)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(105 685)				

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	20 942			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	126 627			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(105 685)			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI													Néant			*
CADRE A		IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations				
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II		KD		KE		KF	2 800	
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					Dont Composants		M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					Dont Composants		M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *							KV		KW		KX	44 289		
		Matériel de transport *							KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes									LK		LL		LM		
	TOTAL III									LN		LO		LP	44 289	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G			8M		8T		
Autres participations							8U			8V		8W				
Autres titres immobilisés							1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières							1T			1U		1V	8 055			
TOTAL IV							LQ			LR		LS	8 055			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G			0H		0J	55 144			
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
							par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW	2 800	1X	2 800	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF				
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM		MN	44 289	MO	44 289		
		Matériel de transport				IV			MP		MQ		MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS		MT		MU				
Emballages récupérables et divers *				IX			MV		MW		MX					
Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB					
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF					
TOTAL III					IY		NG		NH	44 289	NI	44 289				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			0U		M7		0W			
	Autres participations					I0			0X		0Y		0Z			
	Autres titres immobilisés					11			2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					12			2E		2F	8 055	2G	8 055		
	TOTAL IV					13			NJ		NK	8 055	2H	8 055		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14			0K		0L	55 144	0M	55 144			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Exercice N, clos le : 3 1 0 8 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	2 800	PG		PH	2 800
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	5 364	QF		QG	5 364
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV	5 364	QW		QX	5 364
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP	8 164	ØQ		ØR	8 164

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Autres immobilisations corporelles	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SANEXCO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours		6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

8 055

UM

UR

UV

8 055

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie *
(Provision pour dépréciation
antérieurement constituée *
UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

3 130

3 130

TOTAUX

VT

11 350

VU

11 350

VV

RENVIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

VE

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

VG

VH

52 622

52 622

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

3 336

3 336

Personnel et comptes rattachés

8C

1 590

1 590

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

926

926

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

8E

VW

VX

VQ

1 044

22

22

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

93 921

93 921

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

153 462

VZ

153 462

RENVIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

VJ

98 490

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

45 869

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000063 en Euros.

SANEXCO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 8 2 0 1 6							
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WA						
			de son conjoint										WB						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE			WC						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)				WG			XE						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX			XW						
	Amendes et pénalités				WJ	Charges financières (art. 212 bis)*				XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																I7			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8						
			- imposées au taux de 0 %										ZN						
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme				WN							
								- Plus-values soumises au régime des fusions				WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ							
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8										
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3					
										TOTAL I				WR					
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *														WS	105 685				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV						
			- imposées aux taux de 0 %										WH						
			- imposées aux taux de 19 %										WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW						
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %														I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *										(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA				
Produit net des actions et parts d'intérêts :																			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY				
	Majoration d'amortissement *														XD				
	Abattement sur le bénéfice * tions	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 209C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC							
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)																PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG							
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II				XH	105 685				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI							XJ	105 685							
		déficit (II moins I)		ZL							XL								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN				XO	105 685				

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

31/08/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société SOPHROKHEPRI</u>	Néant ☐ *
---	----------------------------------

I.	SUIVI DES DÉFICITS
----	--------------------

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	105 685
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	105 685

II.	INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES
-----	--

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III.	PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
------	---

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves }	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes		ZD									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE										
					Report à nouveau	ZF										
	TOTAL I	OF			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG										
								ZH								
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV								
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	Exercice N-1 :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	45										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	53 072										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	11 463										
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	941										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	28 291										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	93 811										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		)	9Z	11 162										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 162										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	4 189										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	271										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				OB											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS											
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):				YP											
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%									
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP														
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG											
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)															
	- Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA														
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD														
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH														
	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ														

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SOPHROKHEPRI			Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01052015 et clos le : 31082016 Durée en nombre de mois 1 6				
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC			
Production stockée	OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 1	OM			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Variation de stock (marchandises)	OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
TOTAL 2	OJ			
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX			
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation	HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 1 6

N° SIRET

8 1 1 4 4 5 4 1 0 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SOPHROKHEPRI

ADRESSE (voie)

188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL

94130

VILLE

NOGENT SUR MARNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31082016

N° SIRET

81144541000012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SOPHROKHEPRI

ADRESSE (voie)

188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL

94130

VILLE

NOGENT SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000063 en Euros.

SANEXCO

ANNEXE

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 57 776.18 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 20 941.68 Euros et dégageant un déficit de 105 685.32- Euros .

L'exercice a une durée de 16 mois, couvrant la période du 01/05/2015 au 31/08/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			2 800
Installations générales agencements aménagements divers			44 289
TOTAL			44 289
Prêts, autres immobilisations financières			8 055
TOTAL			8 055
TOTAL GENERAL			55 144

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 800	2 800
Installations générales agencements aménagements divers			44 289	44 289
TOTAL			44 289	44 289
Prêts, autres immobilisations financières			8 055	8 055
TOTAL			8 055	8 055
TOTAL GENERAL			55 144	55 144

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 800		2 800
Installations générales agencements aménagements divers		5 364		5 364
TOTAL		5 364		5 364
TOTAL GENERAL		8 164		8 164

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 800				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 364				
TOTAL	5 364				
TOTAL GENERAL	8 164				

ANNEXE

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 055	8 055	
Impôts sur les bénéfices	109	109	
Taxe sur la valeur ajoutée	56	56	
Charges constatées d'avance	3 130	3 130	
TOTAL	11 350	11 350	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	52 622	52 622		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 336	3 336		
Personnel et comptes rattachés	1 590	1 590		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	926	926		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 044	1 044		
Autres impôts taxes et assimilés	22	22		
Groupe et associés	93 921	93 921		
TOTAL	153 462	153 462		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	98 490			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 869			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/05/2015 au 31/08/2016

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	245
Total	245

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 130
Total	3 130

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

SAS SOPHROKHEPRI

Société par actions simplifiées au capital de 10.000 €

Siège social : 188 grande rue Charles de Gaulle

94 130 NOGENT SUR MARNE

RC/SIRET : 811 445 410 000 12

* * * * *

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2016

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/08/2016 ; ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat ;
- le bilan ;
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote.

LA GERANCE

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le résultat net comptable se solde par une perte d'un montant de 105 292 €.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 20 942.00 €.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 125 973.00 €.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par une perte de 105 292 €.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme):

Exercice en cours : $57\,611 - 152\,903 = 95\,292$.

II - PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de -105 292 Euros de manière suivante :

RESERVE LEGALE	0.00 €
AUTRES RESERVES	0.00 €
AUTRES REPARTITIONS	0.00 €
REPORT A NOUVEAU	-105 292.00 €
DIVIDENDES	0.00 €

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

CAPITAL SOCIAL	10 000.00 €
PRIMES D'EMISSION, FUSION & APPORT	0.00 €
RESERVE LEGALE	0.00 €
AUTRES RESERVES	0.00 €
REPORT A NOUVEAU	-105 292.00 €
SITUATION NETTE	-95 292.00 €

IV - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

NEANT

V - MONTANT DES TROIS DIVIDENDES PRECEDENTS

ANNEE DE DISTRIBUTION	MONTANT DISTRIBUES
2016	0.00
2015	0.00
2014	0.00

VI - INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.

- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

VII – CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

VIII - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les capitaux propres de notre société ressortent à - 95 292 € dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2016, approuvés par l'assemblée générale mixte annuelle du 20/11/2016, pour un capital social de 10 000 €.

Nos capitaux propres étant donc devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'article L.223-42 du code de commerce nous fait obligation de vous consulter, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, pour décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Nous vous rappelons que, dans le cas où la dissolution anticipée ne serait pas prononcée, la société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit avoir reconstitué ses capitaux propres, à hauteur au moins de la moitié de son capital, soit avoir reconstitué ses capitaux propres, à hauteur au moins de son capital, soit réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sans que cette réduction puisse rendre le capital inférieur au montant minimum fixé par la loi.

Nous estimons que les perspectives de développement de la société devraient permettre une continuité de l'exploitation sociale.

Nous vous invitons en conséquence à rejeter le texte de la première résolution relative, conformément à la loi, à la dissolution de la société.

LA GERANCE

SAS SOPHROKHEPRI

*Société par actions simplifiées au capital de 10.000 €
Siège social : 188 grande rue Charles de Gaulle
94 130 NOGENT SUR MARNE*

RC/SIRET : 811 445 410 000 12

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2016 SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DU COMMERCE

Cher associé,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles L.223-19 du Code du Commerce et 35 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, relatifs aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

Cette convention est la suivante :

- Les conventions conclues entre la société et l'un de ses associés ou gérants doivent être présentés à l'assemblée, ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de consultation écrite. L'assemblée (ou l'associé unique) statue sur ce rapport. Le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité au titre de l'exercice 2016.

LA GERANCE.

SAS SOPHROKHEPRI

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €

Siège social : 188 grande rue Charles de Gaulle

94 130 NOGENT SUR MARNE

RC/SIRET : 811 445 410 000 12

* * * * *

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 Janvier à 14 heures, les associés de la société SOPHROKHEPRI, société à responsabilité limitée au capital de dix mille euros divisé en 1000 parts de dix euros chacune, dont le siège est situé à NOGENT 94 130, 188 grande rue Charles de Gaulle, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le gérant, suivant lettre recommandée adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame REVELLAT Evelyne, gérante. Etait présent :

- La gérante, Madame REVELLAT Evelyne,
demeurant à BRY SUR MARNE 94 360,
129, bd Pasteur,

propriétaire de

1 000 parts

Total des parts représentées :

1000 parts.

La Présidente constate en conséquence que plus de la moitié du capital social est représentée, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31/08/2016,
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice,
- Quitus au gérant,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce,
- Rémunération du gérant.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.

Puis, elle rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants, plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport du gérant.

La discussion s'engage et la gérante apporte les précisions demandées sur les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties, le rapport, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, l'assemblée approuve les actes de gestion accomplis par la gérante au cours de l'exercice écoulé et dont le compte rendu lui a été fait et lui donne plein et entier quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2016.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 105 292 €, de manière suivante :

- à la réserve légale :	Euros
- aux autres réserves :	Euros
- en report à nouveau:	-105 292 Euros
- en dividendes :	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	Euros
- Réserve légale	:	Euros
- Autres réserves	:	Euros
- Report à nouveau	:	-105 292 Euros
Situation nette	:	-95 292 Euros

Il est précisé, conformément à la loi, que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents sont les suivants :

ANNEE DE DISTRIBUTION	MONTANTS DISTRIBUES
2016	0.00 €
2015	0.00 €
2014	0.00 €

Cette résolution est votée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code du Commerce, approuve ces opérations.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La gérante ne s'est versée aucune rémunération sur l'exercice 2016 et ne se versera aucune rémunération pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2016, approuvés par l'assemblée générale mixte du 20/01/2017, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de 95 292 € pour un capital de 10 000 €, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, décide de la continuité de l'exploitation sociale de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures après signature du présent procès-verbal.

Mme REVELLAT Evelyne